



# CCAS

## CCAS : définition

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration (dont le maire est président) et de moyens propres pour mener à bien ses missions.

## CCAS : missions

Le CCAS peut réaliser des actions d'insertion pour les personnes souffrant de graves difficultés financières telles que l'accompagnement des sans domicile fixe, des actions de soutien pour les personnes âgées isolées ou les familles nombreuses aux revenus modestes, ainsi que des actions sociales à destination de la jeunesse.

Vous rencontrez des difficultés financières, sociales, familiales ou de logement, vos proches sont en perte d'autonomie, vous avez besoin de conseils, d'information sur les services disponibles, les établissements de proximité, les aides...

Le centre communal d'action sociale peut vous aider à rechercher une solution.

Acteur majeur de la politique sociale municipale, le CCAS œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des habitants, notamment les plus fragiles : personnes âgées, personnes handicapées, famille en difficulté ...

Des interlocuteurs de proximité, se tiennent à votre disposition, en toute confidentialité.